

Ordre du jour du Conseil Communal

Séance du 23 février 2016

Madame, Monsieur,

Conformément aux articles L1122-11 L1122-12, L1122-13 et L1122-14 du code de la démocratie locale et de la décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du **Conseil communal** qui aura lieu à la Salle du Conseil Communal de Resteigne – rue du Centre, 79/A - 6927 RESTEIGNE, **le 23 février 2016 à 20 heure 00**.

Ordre du jour

Séance publique

Technique

- 1. PP 281 2016 Remplacement de la foreuse de raccordement pour le service des eaux Approbation des conditions et du mode de passation
- 2. NW 648-98 Matériel de fêtes : Mise à disposition des chalets communaux Modifications règlement 2016.

Finance - Comptabilité

- 3. BP 506.4 2016 Marchés Publics Délégation au collège communal et directeur général.
- 4. PB 485 2016 Octroi des subventions délégation au Collège Communal
- 5. BP 550.26 MARCHE DE FOURNITURES CLASSIQUES 2016 Approbation des conditions et du mode de passation

Personnel

6. PB - Communication effectuée au Conseil Communal conformément aux dispositions de l'article 4 du R.G.C.C.

PCDR - Patrimoine

7. ER - 879.21 GAL NOV'ARDENNE : facture n°1/16.

Séance à huis clos

Enseignement

8. VG - 397 - Ratification des désignations à titre temporaire 01/2016

Fait à Tellin, le 12 février 2016

Par le Collège Communal,

La Directrice générale,

LAMOTTE A.

MAGNETTE J-P.

En vertu de l'article 21 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil Communal, la Directrice Générale et le Directeur Financier se tiendront à la disposition des conseillers communaux afin de leur donner des explications techniques nécessaires à la compréhension des dossiers :

Le jeudi 18 février 2016 de 14h à 16h et de 17h à 19h.